



La réalité nous oblige à changer



Nos rivières sans poissons ?

C'EST



Notre eau sans poisons ?

URGENT !

**Les mots
somnifères
ne suffisent
plus.**

Les discours de nos décideurs n'arrivent plus à masquer l'absence de remise en cause dans la façon de penser ou de faire face à ces pollutions.

Les promesses d'application de la myriade de mesures de base ne peut permettre à nos responsables de s'acheter une bonne conscience et de poursuivre la stratégie d'anesthésie des citoyens. Et surtout leur permettre d'éviter de prendre certaines décisions plus en rupture avec le modèle actuel mais indispensables à nos rivières.

Le temps des promesses et des mesures trop souvent resservies est passé, c'est désormais celui de l'action.

Car l'heure est aux mesures novatrices et collectives qui, seules, permettront d'inverser la tendance actuelle.

Des mesures ~~elles~~ !

Voici présentées succinctement quelques réflexions et mesures proposées par le Collectif, l'ensemble de ces 74 mesures précises étant consultables sur notre site internet www.arrete.net.

1 Agriculture

*Bien épandre, c'est bien,
moins épandre, c'est indispensable !*

Optimiser les épandages, éviter les vidanges sauvages de fosse à lisier ou les épandages sur sol enneigé n'est plus suffisant, il faut diminuer les quantités épandues : les sols sont saturés en fertilisants d'où des fuites d'azote et de phosphore vers les rivières. L'évolution de l'élevage vers le lisier (très lessivable) et le productivisme laitier (qui nécessite plus de nourriture (herbes ou compléments alimentaires) donc plus de fertilisants et génère des déjections plus concentrées en polluants) doivent être stoppés grâce à un autre contrat social avec le monde agricole en s'appuyant sur nos AOP notamment.

Il doit être mis fin au tout lisier, nos milieux n'en peuvent plus !

Le Comté, est un fleuron comtois, mais un fleuron respectueux de son environnement c'est mieux !

La croissance de la production de Comté n'est plus tenable pour le milieu naturel et met en péril l'AOP elle-même (surproduction, perte de qualité et d'image..) et n'améliore pas la situation des agriculteurs.

Il faut une production respectueuse du terroir et de l'environnement et rémunératrice des producteurs. C'est possible.

L'élevage porcin industriel à destination de l'IGP Morteau doit être revu.

La saucisse de Morteau avec élevage des cochons à la mode bretonne, ça suffit



Les pissenlits s'arrêtent au bord du lisier !



Désheber = Empoisonner !



Epandre au bord de la rivière est un sabotage volontaire !

2 Assainissement

*Epurier, c'est bien,
bien épurer, c'est indispensable.*

Il persiste des rejets sauvages et des agglomérations non équipées de STEP's mais un des problèmes majeurs moins visible est la qualité de l'épuration notamment pour le phosphore et les molécules toxiques.

Dans un contexte d'augmentation de la population, le Collectif LRC propose donc :

- la mise en place d'une épuration tertiaire peu coûteuse : les rejets de STEP's ne sont plus rejetés directement dans le milieu mais dans des

zones végétalisées permettant un abattement supplémentaire des polluants tant organiques que toxiques),

- une évaluation stricte des STEPs actuelles et de la performance des systèmes plantés de roseaux après quelques années de fonctionnement.
- un nouveau dimensionnement des déversoirs d'orages ou la séparation des réseaux de collecte eaux usées et pluie.



3 Filière Bois

Le bois est un produit écologique, pas son industrie !

- Arrêter le traitement par fongicides en milieu naturel,
- Mise aux normes des scieries qui n'y sont pas



4 Industrie

- Surveillance et traitement des rejets de toutes les industries, y compris les petites.
- Surveillance des rejets de métaux lourds.
- Mise en place de systèmes d'épuration adaptés aux polluants industriels.

5 Hydroélectricité

Il est possible de produire de l'électricité avec de l'eau sans détruire les rivières !

- Respect strict des débits réservés.
- Arrêt des éclusées brutales de grande ampleur.



6 Aquaculture

Tout élevage intensif pollue, même les poissons !

- Pas de rejet de pisciculture en rivière, les eaux peuvent être traitées, facilement, à peu de coût avant rejet
- Arrêt des alevinages : une rivière saine n'a pas besoin de poissons domestiques, parfois porteurs de maladies.

7 Collectivités

Voies ferrées, Autoroutes

Ne pas utiliser nos impôts pour polluer !

- Arrêt de l'utilisation d'herbicides le long des voies ferrées, des routes, dans les villes et villages

8 Particuliers

Nous sommes tous des pollueurs, mais nous pouvons faire autrement !

- Réduction à la source des pollutions par diminution ou arrêt de l'utilisation de produits ménagers toxiques et mal épurés, quand ils ne sont pas dangereux pour les STEPs...
- Interdiction des phosphates dans TOUTES les lessives.

Utiliser des produits qui respectent l'environnement

Pour agir correctement il faut comprendre comment fonctionnent les rivières... et les pollutions.

Une rivière est un écosystème complexe où l'essentiel de la vie se trouve dans les graviers du fond des cours d'eau.

C'est là que vivent les larves qui deviendront des mouches éphémères et qui assurent pour partie l'auto-épuration de certains polluants des cours d'eau notamment organiques l'azote et le phosphore, essentiellement d'origine agricole, qui provoquent les proliférations d'algues.

Par contre ces larves sont très sensibles aux polluants toxiques (pesticides, résidus médicamenteux, produits phytosanitaires... d'origine agricole, industrielle et domestique) ou à l'atteinte de leur habitat : colmatage des fonds lié aux algues et à la précipitation excessive de carbonate de calcium. liée aux activités humaines.

On comprend donc que l'association des polluants organiques (fumier, lisier, engrais) et toxiques provoque une addition de contraintes fatale à la vie aquatique.

Dans dans de telles conditions les poissons affaiblis peinent à se reproduire, puis meurent par mycose (Saprolegnia).

C'est ce qui se passe pour les rivières comtoises. Il faut donc agir sur les différents types de polluants.



Courbet
sans
la Loue ?



**A-t-on le droit
de dilapider
notre patrimoine
environnemental**